

N° 6907⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**modifiant l'article 3 de la loi du 9 mai 2014 relative
aux émissions industrielles**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
A LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(8.12.2015)

Madame la Ministre,

Par lettre du 22 octobre 2015, vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet dont question en assemblée plénière du 20 novembre 2015.

Elle note qu'il vise à redresser une erreur matérielle dans la loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles. Le projet entend modifier la définition du terme „installation“ en renvoyant à l'annexe VII de la directive rectifiée 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, au lieu de l'annexe VI de ladite directive.

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observation particulière à formuler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Le Secrétaire général,

Pol GANTENBEIN

Le Président,

Marco GAASCH

Entré à l'Administration parlementaire le 16.12.2015 à 16:00 heures.

